PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL
2024 - 2030

Anthisnes

Objectif stratégique 1 - Être une commune où chacun à sa place en s'appuyant sur les partenariats avec et entre les acteurs locaux

Objectif opérationnel 1 : Soutenir la petite enfance

- Action 1 : Accueillir les enfants dès leurs premiers mois en consolidant la crèche, voire en augmentant sa capacité.

Objectif opérationnel 2 : Assurer l'appui nécessaire au développement et à l'amélioration de l'enseignement communal

- Action 1 : Maintenir l'accueil dès 3 ans, que ce soit durant les horaires scolaires ou extrascolaires.
- Action 2 : Continuer les investissements dans les écoles communales : infrastructures, outils pédagogiques, encadrement, numérisation.

Objectif opérationnel 3 : Promouvoir la santé publique

- Action 1 : Améliorer le réseau des défibrillateurs accessibles sur la commune.
- Action 3 : Offrir l'accès à des repas sains dans les écoles

Objectif opérationnel 4 : Maintenir le soutien aux activités des associations culturelles

- Action 1 : Renforcer le rôle de l'Avouerie/Maison des associations et de la bibliothèque communale comme acteurs et lieux d'accueil d'activités culturelles ou de formation.
- Action 2 : Instaurer une journée annuelle de découvertes de talents culturels anthisnois « Parcours d'artistes » : arts plastiques, musique, calligraphie, littérature.
- Action 3 : Apporter des aides concrètes aux manifestations de nos très nombreuses associations : fourniture de matériel, ...

Objectif opérationnel 5 : Développer et soutenir les activités sportives au sein de la commune

- Action 1 : Soutenir activement les projets jeunesse : Patro, circuit VTT, ...
- Action 2 : Investir dans les structures sportives de la commune afin de permettre un accès au plus grand nombre tout au long de la vie.
- Action 3 : Apporter des aides concrètes aux manifestations de nos très nombreuses associations : signalisation, ...

Objectif stratégique 2 - Être une commune qui crée des richesses et améliore les conditions de vie matérielles

Objectif opérationnel 1 : Entretenir et valoriser le patrimoine existant et mettre en valeur l'attractivité touristique de la commune

- Action 1 : Protéger notre patrimoine bâti et naturel comme vecteur positif d'un tourisme vert : réaffectation de Saint-Maximin, des bois communaux comme lieux de promenade, ...
- Action 2 : Veiller au cadre de vie pour rendre la commune attractive : espaces verts, propreté de nos villages.
- Action 3 : Développer l'accueil touristique au sein de l'Avouerie : information, musée, expositions, boutique de terroir.
- Action 4 : Améliorer la signalétique touristique pour les piétons, VTT, cavaliers en liaison avec les autres communes du GAL.
- Action 5 : Soutenir des événements à rayonnement régional comme les Anthinoises.

Objectif opérationnel 2 : Favoriser et soutenir le commerce et les services de proximité

- Action 1 : Rendre plus dynamique le répertoire sur le site communal et sur l'application « Anthisnes » pour soutenir commerces, indépendants, entrepreneurs, professions libérales.
- Action 2 : Soutenir la mise en place d'un rassemblement associatif des commerçants.
- Action 3 : Poursuivre l'engagement de la commune de conserver le titre de Commune du Commerce Équitable : poursuite d'une politique d'achats durables et de la 9 sensibilisation des citoyens, des écoles et des organisations locales au commerce équitable et à la production écologique.
- Action 4 : Maintenir des projets d'économie sociale, en particulier le projet du Cortil (Neupré net service) et celui de Devenirs.
- Action 5 : Promouvoir les initiatives de circuits courts : magasin à la ferme, cueillette libre, ...

Objectif opérationnel 4 : Protéger le caractère rural de la commune en soutenant l'agriculture locale

- Action 1 : Réviser l'octroi des sarts communaux pour encore plus favoriser l'agriculture familiale ou des projets novateurs.

Objectif stratégique 3 : Être une commune transparente, à l'écoute et rigoureuse

Objectif opérationnel 1 : Développer une gestion optimale des ressources humaines afin d'offrir des services adaptés aux citoyens

- Action 1 : Préserver un personnel efficace, dynamique et dévoué au service de la population

- Action 2 : Inciter le personnel à s'inscrire dans une démarche de formation continue pour améliorer le service aux citoyens.
- Action 3 : Adapter les services communaux aux exigences des nouvelles réalités administratives comme l'accroissement des textes juridiques, la numérisation, ...
- Action 4 : Maintenir, améliorer et sécuriser nos infrastructures communales (réseau informatique, matériel de voirie, zone de stockage du service travaux,...).
- Action 5 : Veiller au bien-être et au cadre de vie de tout le personnel communal et CPAS
- Action 6 : Maintenir l'attractivité de l'emploi au sein du service public local
- Action 7 : Repenser la distribution des locaux au sein du CPAS en cohérence avec les nouvelles missions

Objectif opérationnel 2 : Promouvoir la collaboration avec ses partenaires

- Action 1 : Être un acteur fort et influent dans les instances relatives à la Police et aux services de secours.
- Action 2 : poursuivre les synergies entre commune et CPAS

Objectif opérationnel 3 : Favoriser et développer la participation citoyenne

- Action 1 : Favoriser les contacts entre élus et citoyens : droit d'interpellation, rencontres citoyennes, CCATM, Conseil consultatif des ainés, ...
- Action 2 : Favoriser les actions du vivre ensemble : fête des voisins, guide du bon voisinage, rencontre avec les agriculteurs, ...
- Action 3 : Garantir un budget participatif annuel pour réaliser des projets citoyens.

Objectif opérationnel 3 : Permettre un accès facile et intuitif à l'information communale

- Action 1 : Donner un accès à l'information communale pour tous notamment en favorisant l'accès aux technologies numériques.
- Action 2 : Continuer à digitaliser les accès aux documents administratifs pour faciliter l'accès des citoyens aux services (permis, documents d'identité, formulaires de primes, ...) tout en développant des actions concrètes pour réduire la fracture numérique.
- Action 3 : Assurer une communication spécifique pour les usagers du CPAS (information sur les droits et devoirs, rappel de rendez-vous par sms, réseaux sociaux spécifiques, porte à porte, ...)

Objectif opérationnel 4 : Poursuivre une approche budgétaire "durable" orientée vers le citoyen

- Action 1 : Viser chaque année un budget équilibré tout en assurant les moyens nécessaires à l'action sociale du fait du désengagement des autorités fédérales et régionales.
-

Objectif opérationnel 5 : Favoriser et soutenir les projets supra communaux condruziens

- Action 1 : Participer aux actions menées par le Groupe d'Action Locale Pays des Condruses (GAL) sur les 9 communes condruziennes : Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot, Hamoir, Ferrières.

0bjectif stratégique 4 – Être une commune qui protège son environnement et son cadre de vie durable et harmonieux

Objectif opérationnel 1 : Accueillir des projets urbanistiques de qualité

- Action 1 : Maintenir au maximum soit le caractère architectural condruzien lors de l'octroi de permis, soit favoriser l'architecture contemporaine de qualité si l'environnement bâti et paysager y est propice.
- Action 2 : Intégrer l'impact collectif et les contraintes urbanistiques c'est à dire écologiques, paysagères, écoulement des eaux, aménagements de mobilité (trottoirs, piste cyclable, stationnement légal, ...) dans la délivrance des permis de bâtir.
- Action 3 : Elaborer un schéma de développement communal.

Objectif opérationnel 2 : Favoriser la mobilité douce et améliorer la sécurité des usagers

- Action 1 : Aménager, dans le cadre du plan de mobilité, le centre d'Anthisnes pour le rendre plus adapté à la circulation lente et à la convivialité au XXI ème siècle.
- Action 2 : Tenir compte des besoins des PMR dans les aménagements publics.
- Action 3 : Réaliser un plan global de mobilité favorisant la mobilité lente au sein des villages et l'usage du vélo ou des sentiers pour la mobilité intra communale.
- Action 4 : Maintenir, améliorer et sécuriser nos infrastructures routières.

Objectif opérationnel 3 : Préserver la biodiversité et poursuivre la sensibilisation des citoyens

- Action 1 : Veiller à la biodiversité lors de l'exploitation des forêts communales.
- Action 2 : Planter des essences variées pour constituer le patrimoine forestier de demain et répondre aux aléas climatiques.
- Action 3 : Accorder une prime communale pour la plantation de haies d'essences régionales.
- Action 4 : Recourir massivement aux plantes vivaces dans les espaces verts communaux.
- Action 5 : Mener régulièrement des actions de sensibilisation pour diminuer la quantité de déchets.
- Action 6 : Poursuivre et amplifier les nombreux projets de sensibilisation menés au sein des écoles (« Ecole du dehors », potager didactique, ...)
- Action 7 : Implanter sur l'ensemble du territoire communal des bornes de recharge électrique pour les voitures.

Objectif opérationnel 4 : Améliorer la gestion de l'énergie durable

- Action 1 : Continuer les efforts relatifs à l'isolation et aux économies d'énergie dans tous les bâtiments communaux.
- Action 2 : Adapter et simplifier les primes communales liées aux économies d'énergie chaque fois que la Wallonie modifie ses aides.

Objectif stratégique 5 – Être une commune qui concrétise avec son CPAS les valeurs de solidarité et de justice sociale

Objectif opérationnel 1 : Culture

- Action 1 : Permettre l'accès des bénéficiaires du CPAS aux spectacles culturels via les articles 27.

Objectif opérationnel 2 : Logement

- Action 1 : Aménager via le CPAS un nouveau logement communal pour répondre aux urgences sociales.
- Action 2 : Définir une politique de logement adaptée aux seniors par le biais d'initiatives de type logement intergénérationnel, primes à l'adaptation ergonomique des logements, ...

Objectif opérationnel 3 : Emploi

- Action 1 : Remettre à l'emploi les bénéficiaires du CPAS notamment via les articles 60 et 61 en s'appuyant sur l'économie sociale et les opportunités propres à la commune et au CPAS.
- Action 2 : Organiser des formations au permis de conduire et taxi social.
- Action 3 : Faciliter l'accès à des formations permettant l'accès à l'emploi : formation ainsi que le permis de conduire.
- Action 4 : Informer les demandeurs d'emploi ou en reconversion sur les organismes permettant une bonne orientation professionnelle (MIRHW, Cité des métiers de Liège, Carrefours Emploi, Maison de l'Emploi) et renforcer les liens avec les acteurs économiques et de terrain intéressés par l'insertion.

Objectif opérationnel 4 : Action Sociale

- Action 1 : Renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté en adaptant les ressources du CPAS.
- Action 2 : Etudier la mise en place d'une formule de taxi social en complément des initiatives existantes notamment dans une optique d'insertion socio-professionnelle
- Action 3 : Développer la dimension collective des activités (surendettement, santé mentale, insertion, ...)
- Action 4 : Mieux orienter le citoyen grâce à la mise en place d'une fonction d'accueil
- Action 5 : poursuivre les synergies avec les CPAS limitrophes (service IDESS, ...), le plan de cohésion sociale et la Teignouse notamment.

Objectif opérationnel 5 : Famille

- Action 1 : Maintenir les ainés à domicile : accompagnement individualisé, projets intergénérationnels pour briser la solitude, … dans la continuité du projet « Bien vieillir au Pays des Condruses.
- Action 2 : Envisager la création d'un service d'aides familiales propre au CPAS d'Anthisnes.

Objectif opérationnel 6 : Santé

- Action 1 : Offrir l'accès à des repas sains pour les enfants scolarisés, les ainés et pour les personnes porteuses d'un handicap ou malades.
- Action 2 : Collaborer activement avec les structures d'accompagnement sur la santé mentale ou les assuétudes pour un suivi individualisé des personnes en souffrance.